



République de Guinée

Travail – Justice – Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2012/023/PRG/SGG

PORTANT CREATION DU MUSEE MILITAIRE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu le Décret D/2010/007/PRG/SGG du 24 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu les Décrets D/2010/009/PRG/SGG du 27 décembre 2010, D/2010/016/PRG/SGG du 30 décembre 2010, D/2011/002/PRG/SGG du 4 janvier 2011 portant nomination des Ministres

Vu le Décret D/2010/012/PRG/SGG du 27 décembre 2010 portant nomination du Chef d'Etat-Major Général des Armées

DECRETE

Article 1^{er} : Pour abriter les riches collections relatives à l'armée, le musée militaire est créé.

Article 2 : Le présent décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 FEV. 2012

Professeur ALPHA CONDE